



Double convocation

Par cbfb

Bonjour,

J'ai une question concernant une double convocation.

Il y a 10ans environ j'ai fait quelques erreurs de jeunesse et la procédure a mis énormément de temps à se faire.

J'ai été jugé il y a 6mois à 12mois de bracelet et à payer des dommages et intérêts.

Je n'étais pas d'accord pour payer certain dommage et intérêt qui n'étaient pas du tout de mon fait (et sans aucune preuve) enfin bref, j'ai fait appel du dispositif civil uniquement. J'ai donc conservé le jugement pénal des 12Mois de bracelet.

J'ai été notifié il y a une semaine de la pose de mon Bracelet le 7Décembre à 9H.

Dans le même temps, je viens de recevoir une convocation au tribunal de mon appel le même jour et même heure. Ce tribunal est à 600KM de la ou je vais me faire poser le bracelet.

Ma question est donc; quelle convocation est prioritaire ?

Merci pour votre retour.

Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Cette question est trop grave pour être traitée par un forum. Contactez votre avocat d'urgence.

Si vous devez choisir, allez faire poser votre bracelet, cela vous évitera de finir en prison. Votre avocat vous représentera à l'audience d'appel et demandera un report, vous aurez un excellent justificatif à fournir. Et ceci dans le cas où l'un des deux évènements ne serait pas décalé.

C'est moins risqué de ne pas être à l'audience pour le volet civil si votre avocat est là pour expliquer votre absence que de poser un lapin aux personnes qui vont poser le bracelet.